

## LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

Il est un lieu d'échanges, de partage des connaissances et de rencontres. Le comité « Nature et environnement » est constitué d'élus et de bénévoles passionnés par la nature, la terre et des choses toutes simples.

Vous aimez jardiner, vous souhaitez apprendre ou vous désirez faire profiter de votre expérience à d'autres Foyens ? N'hésitez pas à contacter la mairie afin de connaître les activités proposées en ce lieu, route de Dambenois.



## RAPPELS SUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES VOISINS :

### LES DÉJECTIONS ANIMALES

Votre chien a tendance à faire sa crotte sur le domaine public (trottoirs, squares...) ou même sur des propriétés privées ? Soyez vigilant et **équipez-vous de sachets** sinon cela peut vous coûter cher !

Tout propriétaire de chien est passible d'une amende au cas où il ne ramasserait pas les déjections de son cher toutou.

Pensez à respecter l'environnement, les autres usagers et notre personnel des Services Techniques !



### LE BRUIT

Sur les propriétés Privées



**Arrêté du Préfet en 2005** : les travaux de bricolage, de nettoyage et de jardinage utilisant des **appareils bruyants électriques** et à **moteur thermique**, ne sont autorisés que sur les plages horaires suivantes :

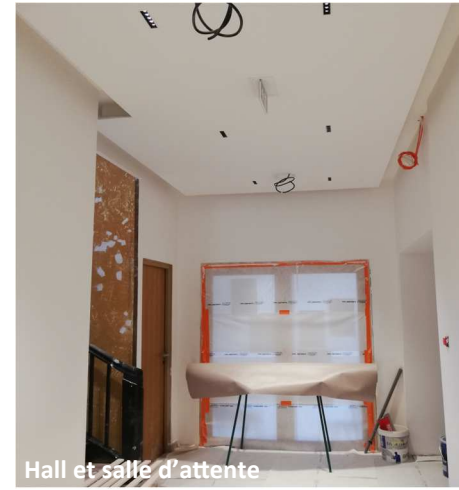
**Lundi au vendredi**  
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30  
**Samedi**  
de 9h à 12h et de 15h à 19h30  
**Dimanche et jours fériés**  
de 10h à 12h

Les entreprises ainsi que les Services Techniques doivent respecter les horaires suivants :

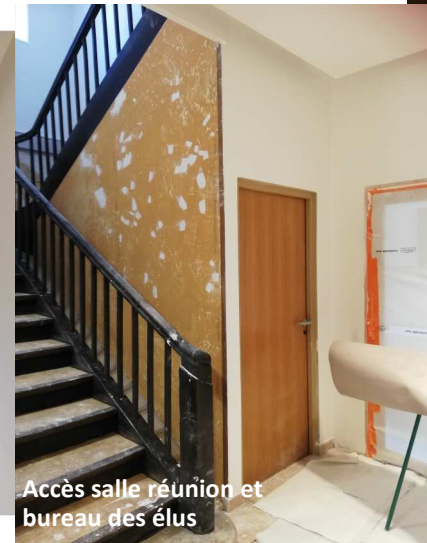
**du lundi au vendredi de 7h00 à 12h30 et de 13h30 à 20h00**

## LA RÉNOVATION DU HALL DE LA MAIRIE

Pour améliorer votre accueil au rez-de-chaussée de la mairie, des travaux sont en phase de finition avec les entreprises SEEB Électricité, Menuiserie MB Miglierina-Belfis et Plâtrerie peinture DUFOUR & FILS.



Hall et salle d'attente



Accès salle réunion et bureau des élus



Bureau de rendez-vous

Nous vous rappelons que durant ces travaux, l'entrée se fait provisoirement par l'arrière de la Mairie (signalétique en place).

## LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Nous vous remercions pour vos dons au bénéfice de cette association.

La commune a pu récolter un montant de 6 513 €. Une grande reconnaissance à tous les bénévoles car sans eux, cette action n'aurait pas eu lieu.

## L'AGENDA

- Judi 28 avril : Sortie pour les Aînés à Montlebon
- Samedi 30 avril : Grand nettoyage de printemps
- Samedi 7 mai : Soirée de l'ENVC
- Dimanche 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945
- Vendredi 13 mai : Dîner conférence
- Judi 17 mai : Atelier jardinage à la Foyothèque
- Dimanche 22 mai : Vide-greniers
- Dimanche 12 juin : Élections législatives (1<sup>er</sup> tour)
- Dimanche 19 juin : Élections législatives (2<sup>ème</sup> tour)
- Samedi 25 juin : Fête de la musique et course nocturne du CCINO
- Samedi 25 juin : Gala des Petits chaussons
- Samedi 2 juillet : Fête des écoles
- Samedi 16 juillet : Fête nationale et feu d'artifice

Notez dès à présent sur votre agenda une nouvelle animation :  
**Samedi 23 juillet : une séance de cinéma en plein air** et le retour de notre fête du village :  
**Dimanche 18 septembre : La Rayotte**

## LE NOUVEAU JARDIN DU SOUVENIR

L'entreprise CARRARA a achevé les travaux du jardin du souvenir, espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation.

C'est un sujet traité par Thierry THEVENOT (adjoint dédié également à la gestion du cimetière) avec l'aide des conseillers municipaux Bernard CRANNEY et Philippe MEILLET.



Nouveau lieu de recueillement digne et apaisant

## L'ÉTAT CIVIL

### Naissance

Angèle, Sabine, Patricia BAISSON  
Naya COURVOISIER

Le 21 février  
Le 31 mars



### Décès

Marcel JEANNIN  
Yves MONAMY  
Monique BARRÉE née BILLEREY

Le 9 février  
Le 13 mars  
Le 5 avril



Le projet « Réhabilitation ferme Roqua et aménagement mairie » est subventionné à hauteur d'environ 70% sur le total HT



# FOY'INFOS

Site internet de la commune : [www.nommay.fr](http://www.nommay.fr)



## LA FOYOTHÈQUE

Deux nocturnes ont été organisées par Maud BROCARD et les bénévoles de La Foyothèque.

### La soirée jeux

Une « soirée jeux » a rassemblé familles et amis le mardi 8 mars pour un agréable moment. Ils ont eu ainsi l'occasion de découvrir les jeux de La Foyothèque et ceux prêtés par la Médiathèque du Doubs de Besançon. Les autres visiteurs de La Foyothèque ont pu profiter des lieux jusqu'à 21h.



### L'atelier décoration de Pâques

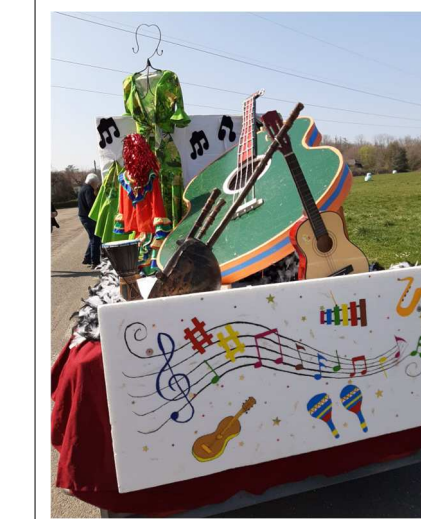
Un « atelier décorations de Pâques » s'est tenu le mercredi 6 avril. Petits et grands ont pu savourer ce beau moment de partage, de convivialité et repartir avec leur création.



## LE RETOUR DU CARNAVAL FOYEN

Enfin, après deux années consécutives d'absence pour raisons sanitaires, notre carnaval a fait son grand retour sous un magnifique soleil printanier ce samedi 26 mars sur le thème « musiques et danses ».

Les différents chars fabriqués par le Comité des fêtes, la Récréfoïne, l'ARSEC & Tennis et le Verger des P'tits Foyens étaient tous rassemblés rue de la Chapelle avant de défiler accompagnés de l'harmonie de Grand-Charmont et d'un grand nombre d'enfants et adultes en majorité déguisés. Les confettis volaient au vent à la plus grande joie des petits. Le cortège a parcouru le village pour se retrouver à la salle des fêtes, où il est de coutume de brûler Monsieur Carnaval en dégustant des beignets et prendre le verre de l'amitié offerts par la municipalité.



Le Comité des fêtes a donné rendez-vous en soirée à tous les Foyens pour le bal costumé. Les personnes présentes ont passé une agréable soirée tout en musique. On se donne déjà rendez-vous pour l'année prochaine !!!

## LE PASS CULTURE

À l'initiative du ministère de la Culture, le Pass Culture permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture. Ce Pass s'adressait à tous les jeunes de 18 ans. À présent, il s'est étendu à tout le territoire français pour les plus jeunes de 15 à 17 ans.

### LE PASS POUR LES MOINS DE 18 ANS

Le Pass Culture comporte une part collective et une part individuelle. La part collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. La part individuelle est versée à chaque élève pour leur permettre de financer des activités, sorties, ou achats de matériel ou biens numériques de leur choix.

**Le montant attribué :** il est fixé pour la part collective, pour chaque établissement, dans chaque niveau d'enseignement concerné :

- 25 € par élève de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>,
- 30 € par élève de CAP et de seconde,
- 20 € par élève de première et de terminale.

### Pour la part individuelle,

- 20 € pour les 15 ans,
- 30 € pour les 16 et 17 ans.

Les sommes non consommées ne peuvent pas être reportées sur l'année scolaire suivante.

**Les modalités d'inscription :** chaque élève dispose d'un compte personnel numérique permettant d'acquies directement en ligne des biens culturels et de bénéficier des services culturels.

Il faut télécharger sur un smartphone ou un ordinateur l'application dédiée au Pass Culture. Le compte personnel numérique est crédité tous les ans. Les sommes versées sont nominatives et ne peuvent pas être cédées.

### LE PASS POUR LES 18 ANS

Le Pass Culture permet de participer à des activités ou sorties culturelles (cinéma, musée, stage, atelier...), d'acheter des matériels ou biens numériques (livre, téléchargement de musique, film...).

**Les conditions pour en bénéficier :** il faut avoir 18 ans et le Pass peut être demandé jusqu'à la veille de ses 19 ans.

Il faut résider en France métropolitaine ou pour les étrangers, ils doivent résider en France depuis plus d'un an.

**Les modalités d'inscription :** il faut télécharger l'application « Pass Culture » et s'y inscrire en joignant sa pièce d'identité, un justificatif de domicile à son nom (en cas d'hébergement, il faut joindre une attestation d'hébergement, un justificatif et la pièce d'identité de l'hébergeant).

**Le fonctionnement et le montant :** une fois que l'inscription est acceptée, le compte est crédité d'une somme de 300 €. Il faut ensuite sélectionner sur l'application les activités, sorties, achats de matériel ou biens numériques et les payer directement en ligne. La somme de 300 € peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné.

Le montant de l'achat est déduit automatiquement du crédit qui doit être utilisé dans les 2 ans à partir de l'activation du compte.



## LE CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2022

### La composition du conseil municipal au 01/02/2022

Sandra HAUTY a donné sa démission du conseil municipal le 01/02/2022. Cette conseillère municipale est issue de la liste de Thierry BOILLOT « Continuons d'agir ensemble pour Nommay ». Sa démission confère immédiatement le suivant de cette liste en tant que nouveau conseiller. Ainsi Jean-Michel GRANDJEAN devient le nouveau conseiller municipal.

### La composition des comités consultatifs

Sur proposition de monsieur le Maire, Gilles PETITCOLIN (comité sécurité), Christiane MEHREMBERGER (comité information) et Patricia BOILLOT (comité culture) sont ajoutés à ces différents comités.

### La Convention avec la Fondation « 30 millions d'Amis » pour la gestion des chats errants

Sophie FAIVRE (conseillère déléguée) pilote la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants non identifiés par le contrôle de leur reproduction. En accord avec la législation en vigueur, la Fondation « 30 millions d'Amis » participera à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des tatouages.

Le budget correspondant à ces frais est établi en fonction du nombre de chats/chattes recensé(e)s d'un montant maximum de :

⇒ 80 € pour une ovariectomie + tatouage

⇒ 60 € pour une castration + tatouage

Ces montants sont une estimation de l'association pour que les animaux soient pucés au nom de « 30 millions d'Amis ».

## LE CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2022

### RNR de la Basse vallée de la Savoureuse

#### Avis sur le projet de travaux de mise en conformité des ouvrages de protection contre les inondations

À la suite des inondations de février 1990, PMA a engagé un ambitieux programme de travaux de protection contre les inondations sur son territoire afin de réduire les dommages liés aux crues courantes vis-à-vis de l'Allan et de la Savoureuse.

Ce programme regroupe des ouvrages de Protection Locales (PL), principalement des digues et des Bassins de Ralentissement dynamique des crues (BR) principalement des aménagements hydrauliques.

Les travaux du projet consistent à la reconstruction des ouvrages de vidange et de régulation du bassin réservoir N°3, situés sur la commune de Nommay. Ce projet est de nature à modifier l'état et l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) et doit donc faire l'objet de la procédure prévue aux articles L3332-9 et R332-44 du code de l'environnement.

À cet effet, le Conseil Régional doit se prononcer sur le projet de travaux après avoir recueilli l'avis de la commune concernée et du Conseil Scientifique régional du patrimoine naturel.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de reconstruction de cet ouvrage.



## LE VOTE PAR PROCURATION



L'électeur peut donner procuration à tout moment et de deux façons :

- Faire une demande en ligne : sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr), qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent
- Se rendre directement dans : un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire.

L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.

### IMPORTANT !

Pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales. Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Les Français établis hors de France qui ne peuvent pas se déplacer pour voter personnellement dans le bureau de vote de leur commune ou de leur circonscription consulaire peuvent donner procuration via [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr). Ils doivent ensuite faire valider la procuration par le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou le consulat/ambassade de leur choix.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

## LA NOUVELLE RESTAURATION SCOLAIRE

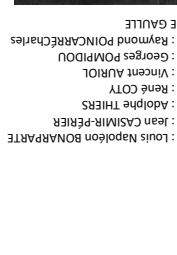
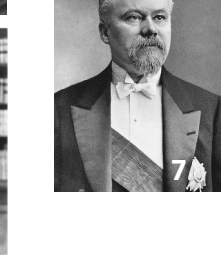
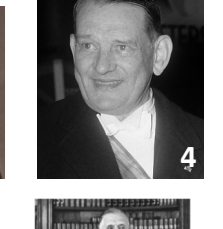
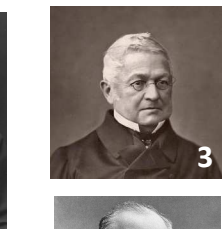
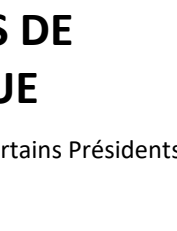
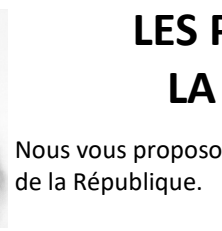


Après plusieurs essais de prestataires différents, le Verger des P'tits Foyens et la municipalité ont décidé de porter leur choix sur le CFA du Pays de Montbéliard. Une partie des repas est préparée par les élèves du CFA et l'autre partie par les personnes de l'association La Cafét, association qui contribue à la réinsertion, sous la houlette de Fabrice PIGUET, Maître cuisinier de France très connu dans le Pays de Montbéliard.

Tous les repas sont préparés au CFA et les produits de saison, frais, locaux, régionaux sont privilégiés. Les repas sont élaborés par une diététicienne. Un menu végétarien est proposé une fois par semaine ainsi qu'un repas à thème une fois par mois. Les repas étant livrés en conditionnements lavables, nous contribuons également à la réduction des déchets plastiques.

Le changement de partenaire n'impacte pas les tarifs de la restauration scolaire. Ce nouveau partenariat a débuté ce 1<sup>er</sup> avril.

## LES PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE



Nous vous proposons de reconnaître certains Présidents de la République.

Nous vous rappelons quelques faits :

François MITTERRAND (1981-1995) a siégé le plus longtemps : 14 ans et Jean CASIMIR-PÉRIER (1894-1895), lui a siégé le moins longtemps soit 6 mois et 20 jours. Adolphe THIERS (1871-1873) a été le plus âgé en début de mandat : 74 ans et Jules GRÉVY (1879-1887) a été le plus âgé en fin de mandat : 80 ans. Le plus jeune Président était Louis Napoléon BONAPARTE (1848-1851) qui a rempli cette fonction à l'âge de 40 ans mais c'est l'actuel Président Emmanuel MACRON qui l'a détrôné en 2017. Il a été élu à l'âge de 39 ans.

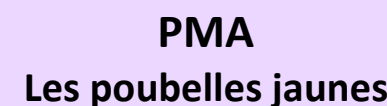
## VOTRE NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL



Comme évoqué dans l'article « conseil municipal du 10 février », Jean-Michel GRANDJEAN est devenu conseiller.

Quinquagénaire et foyen depuis 2003, il est un passionné de la nature et du patrimoine. Très investi avec la municipalité, Jean-Michel était déjà un membre actif dans différents comités communaux avant sa nomination. Force de proposition, aimable et disponible, il est toujours attentif aux décisions et aux divers projets communaux.

La municipalité lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal !



Le jeudi 10 mars 2022, le conseil communautaire de PMA a approuvé la mise en place de la poubelle jaune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce second bac à déchets, spécialement attribué pour recueillir les déchets recyclables (papier, carton, plastique) permettra aux usagers d'améliorer le tri afin de diminuer leur volume d'ordures ménagères.

Une page d'information dédiée sur internet, enrichie d'une foire aux questions détaillée, a été mise en place sur le site de PMA et propose un outil de simulation en ligne pour que chaque habitant puisse évaluer sa future contribution au dispositif de « Redevance Incitative ». L'Agglomération permet ainsi de répondre aux envies des habitants de devenir plus vertueux sur le plan du tri de leurs déchets et donc de l'environnement.

## LA COLLECTE POUR L'UKRAINE

Afin de soutenir les Ukrainiens face à l'invasion russe, la municipalité a organisé une collecte le samedi 12 et le dimanche 13 mars 2022. L'Association des Maires de France et la Protection civile ont décidé de fournir un appui logistique aux communes souhaitant apporter leur aide au peuple ukrainien. Avec le véhicule municipal, Monsieur le Maire et Philippe MEILLET ont livré à Besançon tous vos dons. La Protection civile s'est chargée d'acheminer la collecte jusqu'en Ukraine. La municipalité remercie tous les généreux donateurs.



## LES 20 ANS DU SALON CAROLE CRÉATION



Le salon mixte et pour enfants dirigé par notre Foyenne CAROLE FAIVRE a fêté ses 20 ans.

Le 4 janvier 2002 (date de l'euro !) et riche de 20 ans d'expérience, elle a ouvert son salon à Nommay, son village natal. À l'occasion de cet anniversaire, Carole a offert un cadeau à sa fidèle clientèle.

Son salon familial est accueillant. Les blagues fusent, sa bonne humeur ravit ses clients et les discussions portent sur des sujets divers et variés. Elle adapte ses horaires à ses habitués qui l'ont suivie lors de ses différents emplois à Belfort et à Exincourt. Pour terminer, voici une petite anecdote : après le Covid, elle a été très heureuse de revoir ses clients dont les cheveux avaient bien repoussé !!! Se revoir était vital aussi bien pour eux que pour Carole.

La municipalité et le Foy'infos lui souhaitent de poursuivre encore 20 ans !

Carole Création est situé au 1 route de Dambenois  
Tél : 03 81 32 02 68

Horaires d'ouverture :

**Mardi** : 8h30 à 12h - 14h à 19h

**Mercredi** : 14h à 18h

**Jeudi** : 9h à 12h - 14h à 20h

**Vendredi** : 8h30 à 12h - 14h à 18h30

**Samedi** : 8h à 15h sans interruption

## LE PINKY BAR FÊTE SES 30 ANS

Durant tout le mois d'avril, Virginie, la propriétaire, a fêté les 30 ans du café-concert situé au 61 Grande rue. Les concerts étaient gratuits tous les vendredis soir du mois.

Étudiante en droit, « Gigi » a dû reprendre l'affaire de sa maman, Jocelyne FREY, suite à sa maladie de celle-ci. Au début, elle devait tenir le bar provisoirement mais 6 mois plus tard, sa maman décédait.

Avec l'aide de copains, elle a fondé le célèbre café-concert connu bien au-delà du Pays de Montbéliard. Le premier groupe à se produire fut le groupe punk « Le prisonnier » qui répétait à l'atelier des Mômes à Montbéliard. Nommay comptait alors de nombreux jeunes Foyens qui constituaient une partie de son public.

À partir du mois de juin, le café-concert proposera « un bœuf » par mois qui aura lieu le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois. Et « l'open micro » (acoustique, chanson française, guitare sèche) aura lieu tous les mercredis soir.



Son établissement est ouvert uniquement de 16h à 1h chaque jour de concert ou soirée suivant la programmation.

Le Foy'infos se joint à la municipalité pour lui souhaiter encore beaucoup de succès avec tous ses musiciens !

## LES ENTREPRISES À NOMMAY



La municipalité souhaite vous aider à faire la promotion de votre établissement ou de votre activité. Vous souhaitez que votre entreprise (sarl, artisan, micro entreprise...) soit connue dans le village ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie. Un document dédié aux entreprises sera diffusé ultérieurement.